Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 68 (1971)
Heft: 5

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOTRE JOURNAL

Il y a exactement une année, dans le numéro de mai 1970 de notre journal, le soussigné, en prenant congé de ses lecteurs, son mandat étant arrivé à échéance, annonçait que le nom du nouveau rédacteur serait prochainement désigné.

Par suite de diverses circonstances, cette désignation n'a pas pu avoir lieu et les soins de la rédaction continuèrent d'être assurés par votre serviteur.

La nouvelle et dynamique équipe de quatre jeunes membres nommés le 20 mars 1971 au Comité central, a permis à ce dernier de désigner en qualité de nouveau rédacteur :

M. André Fournier, La Poudrière/Platta, 1950 Sion
Tél. (027) 2 69 73 ou 2 58 33

Dès ce jour, toutes les correspondances relatives à **la rédaction et aux annonces du journal** doivent être adressées à M. Fournier.

Nous souhaitons au nouveau rédacteur inconnu pour nous, une très cordiale bienvenue dans un poste à multiples responsabilités certes, mais aussi dans une fonction prodigue de satisfactions diverses. Les contacts entretiennent l'amitié, aident à l'accomplissement de la tâche et agrémentent nos courtes existences. Et que tous ceux qui ont quelque chose à expliquer ou à demander, ne craignent pas d'utiliser les colonnes de notre petit journal.

Et voilà. Faut-il prendre une seconde fois congé de nos lecteurs ? Nous n'en voyons pas la nécessité puisque, au numéro de mai du journal de 1970, nous avions tourné la page. En la tournant cette fois de façon définitive et en renouvelant nos vœux et notre salut à chacun, nous nous plaisons à redire qu'en apiculture, on n'est jamais arrivé et qu'il faut sans cesse continuer d'observer, d'étudier. Alors, dans son petit royaume, l'apiculteur restera toujours un être heureux et privilégié.

G. Matthey.

AVIS IMPORTANT DE LA CENTRALE DES MIELS A GLAND

Afin de faciliter le travail du personnel de la Centrale et de permettre à nos membres de faire contrôler leurs récoltes de miel, dans les meilleures conditions possibles, la gérance et le comité,

d'un commun accord, ont décidé : de réceptionner, dès cette année, les livraisons de miel, uniquement pendant la période du **1er juillet au 31 octobre.** La carte de contrôle devra être jointe à chaque envoi ! ! !

Nous recommandons à nos sociétaires, de se pourvoir dès maintenant en bidons.

La gérance : *L. Matthey* Le comité : *O. Schmid.*

CONTRÔLE DU MIEL DU 1er MAI AU 1er OCTOBRE 1971

Avec le retour des beaux jours, l'espoir renaît et on rêve déjà de la future récolte. Sera-t-elle faible ou importante ? Peu importe. Nombreux sont les fidèles, qui chaque année participent à notre contrôle du miel. Ils représentent le progrès et l'avenir, car nous pensons qu'il sera de plus en plus difficile de lutter contre les miels étrangers envahissant notre marché. Les raisons sont multiples, mais en particulier, les prix dérisoires. Comment faire face à cette menace croissante ! Nous surpasser, en mettant à disposition du consommateur, un miel de qualité.

Avant de rappeler à nos organes responsables les règles essentielles concernant le contrôle du miel, nous aimerions, à l'intention de nos débutants et de nos jeunes, énumérer quelques conseils. **N'extraire que du miel operculé, en principe, au moins les 4/5 du cadre.** Personne n'ignore que les abeilles apportent à la ruche du nectar, contenant 50% et plus d'eau. Or pour être operculé, il n'en contient plus que 18% et souvent, encore moins. Cette concentration est absolument nécessaire pour éviter une altération ultérieure. Cette merveilleuse transformation s'opère déjà dans le jabot de la butineuse, pour s'achever, par une énergique ventilation, au sein de la ruche. Nous connaissons tous, ces actives ventileuses, arcs-boutants devant l'entrée de leur demeure et accomplissant un travail considérable.

Après l'extraction, le miel doit être soigneusement filtré, en le versant dans le clarificateur. Au bout de quelques jours, nous conseillons d'écumer, avec précautions, les impuretés s'étant amassées à la surface et, seulement après, soutirer dans les boîtes ou bidons. Le miel étant hygroscopique, ne l'entreposer que dans un local bien aéré et sec.

Jeunes apiculteurs, participez à notre contrôle du miel, nos exigences sont pour vous une garantie d'un produit de bonne qualité.

A nos dirigeants de sections et organes de contrôle, nous demandons instamment, de respecter intégralement le règlement en instruisant d'une manière claire les contrôleurs. Est-il nécessaire de rappeler qu'ils doivent recueillir personnellement les échantillons, vérifier les locaux, la propreté du matériel d'extraction, les

récipients et remplir correctement et lisiblement la feuille de contrôle.

Nous prions les membres du jury d'être particulièrement attentifs à la propreté du miel, qui laisse trop souvent à désirer.

Par avance, nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

O. Schmid.

QUELQUES ÉCHOS DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 20 MARS 1971 AU BUFFET DE LA GARE DE LAUSANNE

A 10 h. 15 exactement, le président M. R. Bovey ouvre la séance et annonce la représentation des 6 fédérations et de 45 sections sur 47. Il salue la présence des membres honoraires et excuse, parmi ces derniers, l'absence de M. Valet, atteint dans sa santé. Quelques instants de silence sont observés à la mémoire de plusieurs collègues et amis disparus, parmi lesquels M. Louis Gassmann, ancien membre du Comité central.

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués de 1970 a été publié dans le N° 7 du journal de 1970 et ne donne lieu à aucune observation.

Le rapport de gestion est lu par son auteur. C'est un exposé très complet qui sera publié in-extenso dans notre journal ; il est superflu de donner ici de plus amples détails.

Les comptes. Les délégués ont tous reçu l'exposé de la situation financière. Le compte de pertes et profits boucle par un boni réjouissant de Fr. 5140.84. D'intéressants renseignements sont donnés par le trésorier M. Merminod. L'assurance vol et déprédations a été mise à contribution pour un montant de Fr. 800.— environ supérieur à celui de 1969. Le transfert de la bibliothèque à Grangeneuve, occasionnera aussi des frais. Situation financière valable, mais l'inflation se fait sentir un peu partout et, sans vouloir peindre en noir le diable sur la muraille, il faut être prudent.

La commission de gestion a reconnu la bonne tenue de la comptabilité. En prévision de charges accrues, elle propose une réadaptation de la cotisation inchangée depuis 10 ans.

Le budget pour 1971. Etabli avec minutie par le caissier, aucun bénéfice ne peut être envisagé. Nos dépenses seront accrues puisque les frais d'impression du journal seront augmentés de 1500 à 1800 francs environ. La revalorisation des fonctions et les frais divers de déplacements, les jetons de présence, etc. occasionneront des dépenses supplémentaires. Dans la discussion relative au budget, il est suggéré de contacter d'autres imprimeries pour le journal en vue de réduire les frais d'impression, comme aussi de

faire un seul numéro pour les mois de novembre et décembre. Pour différents motifs, cette seconde proposition n'est pas retenue et pour ce qui concerne la première, la chose sera examinée en comité.

Une demande d'augmentation de la cotisation de Fr. 1.— est combattue. On estime qu'il faut attendre la présentation d'un déficit avant d'augmenter les recettes de la société. Les augmentations de cotisation provoqueraient un certain déchet dans le nombre des sociétaires de différentes régions. A une évidente majorité, **la cotisation pour 1972 reste fixée à Fr. 9.—.**

Activité apicole en 1971. Un concours d'élevage de reines est à l'étude au Comité central et sera mis au point pour la saison. On fait également remarquer que les moniteurs des élevages de la SAR, sont à la disposition des sections. Le Comité central attend des suggestions.

Adoption des rapports. Tous sont adoptés avec remerciements à leurs auteurs.

Quelques remarques. Service des pesées : certains détenteurs de balances de la SAR, ne donnent pas régulièrement des résultats. L'on demande le retrait pur et simple de ces balances. Admis sans discussion. Les détenteurs de balances personnelles s'engageant à donner régulièrement les résultats des pesées peuvent s'adresser à M. Schmid. Un montant de Fr. 5.— par résultat leur sera bonifié.

La commission technique. Le système actuel paraît ne pas donner encore complète satisfaction. Rapport de M. Richard, président, étude et conclusion de M. Muller, puis discussion par M. Huguenin. Statu quo pour le moment des articles 33 et 33 bis du règlement, mais reprise de la question au cours de l'année.

Nominations au Comité central. Quatre membres démissionnaires à remplacer est un fait exceptionnel. Mais il y a de la réserve au sein de la Romande et les apiculteurs trouvent encore parmi leurs membres, des bonnes volontés prêtes à travailler. Deux des six fédérations n'étant plus représentées au Comité central, il importait de débuter par les nominations des représentants des Fédérations valaisanne et fribourgeoise. MM. André Fournier, à Sion, et Jean Chammartin, à Villaz-Saint-Pierre, sont nommés à l'unanimité par acclamation, en remplacement, respectivement, de MM. Jacquier et Chassot.

Pour la seconde phase des nominations, l'article 25 des statuts permet à l'assemblée de désigner des membres (3 au maximum) dans une quelconque des fédérations. Trois candidats étaient présentés pour deux à élire : MM. A. Paroz, Vevey, M. G. Fragnière, Grangeneuve et M. A. Houriet, Saint-Imier, tous trois très qua-

lifiés. Au bulletin secret, MM. Paroz et Fragnière sont désignés par l'assemblée. De ce fait, la Fédération jurassienne a perdu l'un de ses deux représentants au Comité central par suite de la démission de M. Mouche, au profit de la Fédération fribourgeoise qui comptera désormais un second représentant. Spécifions que nos collègues du Jura ont un effectif de 814 membres dans leur fédération et prennent le quatrième rang après Vaud (1449), Fribourg (856), Valais (821). Neuchâtel et Genève comptent respectivement 554 et 317 membres. A cette nouvelle équipe, jeune et dynamique, vont nos vœux de plaisir dans l'accomplissement de la tâche commune.

Concours de ruchers en 1970. La publication a paru dans le journal de novembre 1970. Le tirage au sort avait désigné pour 1971 la circonscription 2 comprenant les sections de Lausanne, Morges, Gros-de-Vaud, Cossonay. Pour 1972, ce sera le tour à la circonscription 12 comprenant les sections de Sierre, Sion, Hérens et Conthey. L'assemblée admet le principe d'indemniser le troisième membre du jury représentant les sections intéressées, aux frais de la SAR. M. Jacquier accepte pour une période indéterminée, de fonctionner encore comme membre du jury, fonction pour laquelle il est très sincèrement remercié.

La revalorisation des fonctions proposée par le comité est admise dans son ensemble ; il en est de même pour les indemnités kilométriques, journalières etc. ayant une incidence financière d'une certaine importance.

Propositions des sections et divers. La section des Alpes désire que l'assemblée des délégués soit fixée plus tôt. La chose n'est pas possible pour différents motifs. Les souvenirs aux vétérans ne donneraient pas satisfaction à chacun ! Ce n'est pas possible, il y aura toujours des insatisfaits, mais l'ouvrage peut être remis sur le métier. La Centrale des miels rend de signalés services aux apiculteurs, elle doit être soutenue. Il y a en stock actuellement 170 000 kilos. Les nouveaux membres présents du comité remercient l'assemblée de la confiance dont ils viennent d'être honorés. Ils s'efforceront de remplir au mieux leurs tâches respectives. Quant aux quatre anciens membres du comité qui, pour différents motifs n'ont pu accepter une réélection, ils sont nommés membres d'honneur de la SAR par acclamation.

Après quelques renseignements relatifs aux boîtes à miel par M. Aubry et sur le congrès de Moscou en août-septembre 1971 par le président, les flots d'éloquence s'apaisent et cette laborieuse séance, agrémentée l'après-midi par de magnifiques clichés, fut levée à 16 h. 15.

G. Matthey.

L'ACTIVITÉ DES MONITEURS D'ÉLEVAGE DE REINES DE LA SAR POUR 1970

Le printemps extrêmement tardif, avec des journées très froides, limitant les possibilités de sorties de nos abeilles a retardé le plein développement de nos colonies et causé bien des soucis à nos apiculteurs. Mais subitement, le printemps est enfin venu, nous apportant une température diurne et nocturne très favorable et stable, et ce fut, en quelques jours, un véritable éclatement de la nature. Personne ne pensais que 1970 serait très favorable au point de vue récolte.

Nos moniteurs furent surpris par un intense travail au rucher, la saison d'élevage se trouvant réduite dans le temps et nos stations de fécondation situées en haute montagne recouvertes d'une épaisse couche de neige n'ont pu s'ouvrir selon le programme établi. Le volume de nos élevages s'en est ressenti. Et, disons-le franchement, l'apiculteur-éleveur qui sait compter n'aime pas puiser dans de belles colonies en pleine récolte pour garnir des ruchettes.

Le programme de 1970 des moniteurs était très chargé et a été accompli avec l'enthousiasme habituel. D'abord il fallait préparer le rucher pour la récolte, pour les élevages et tout mettre au point pour les visites. En premier venaient les collègues moniteurs pour le **cours de pointage.** Il s'agissait d'examiner les colonies dont la pureté de la race a été analysée à la section apicole de Liebefeld. Seules les meilleures, ayant obtenu 7 points et plus furent soumises à un contrôle sévère. Il s'agissait de trouver des souches pour les futurs élevages. Ce n'est pas exagéré de dire que tout dépend de ce travail. Aussi, il est avantageux d'entendre l'opinion de plusieurs moniteurs pour le pointage ; le résultat a pour finir plus de valeur que si le choix était fait uniquement par le propriétaire. Nous avons pu constater avec plaisir que de magnifiques colonies nous ont été présentées et que nous avions souvent de la peine à trouver des défauts justifiant la déduction de quelques points. Il nous semble que ces cours sont d'une grande importance et il est prévu de les réitérer en 1971 chez les moniteurs qui n'ont pas encore reçu notre visite, afin que chacun soit en possession de souches contrôlées pour les élevages. Dans ces cours nous avons décelé 24 colonies totalisant 90 points et plus, qui sont dès lors admises pour les élevages futurs ; treize d'entre elles ont même obtenu 95 à 98 points. Vu que celles-ci ne sont pas toutes de la même lignée, les moniteurs ont la possibilité de faire des échanges de couvain ou de reines pour éviter les méfaits de la consanguinité. Cette collaboration doit être dirigée par le responsable pour les questions techniques. Tout moniteur digne de ce nom doit s'occuper de ces pro-

blèmes et les résoudre en étroite collaboration avec la direction de la commission d'élevage.

D'après les rapports de nos moniteurs, une intense activité a suivi ces cours et de nombreux élevages furent entrepris sur les meilleures souches testées lors de ces visites.

Ce qui est réjouissant pour nous, c'est de constater qu'un nombre toujours croissant d'apiculteurs s'intéresse à nos sélections et il est du devoir des sections régionales de former des groupes chargés de l'élevage et de la production en grande série à partir de nos souches. La collaboration a quelque peine à s'établir, car le mécanisme de notre action, pourtant simple, n'est pas souvent compris. Produire des reines, les faire féconder en station B, voilà le rôle réservé à tous les apiculteurs qui veulent des colonies d'élite pour produire du miel. Ces reines F 1 (croisées au premier sang) sont toujours de grande valeur, et vous pouvez en station B, obtenir de nombreuses fécondations en pureté de race en prenant la précaution de pourvoir la station de nombreuses ruches à mâles de race pure.

Des moniteurs ont participé à l'organisation collective de telles stations.

Ainsi les moniteurs du Jura (par la plume de M. Liechti) nous écrivent : « Pour la première fois notre station de fécondation fut mise à la disposition de tous les apiculteurs de la Fédération jurassienne désirant profiter de ses avantages tout en se soumettant aux statuts élaborés pour cette circonstance, soit élever des reines de souches sélectionnées et approuvées chez les moniteurs d'élevage et appliquer toutes les mesures sanitaires et disciplinaires prescrites. Le résultat obtenu est satisfaisant malgré que certains apiculteurs n'aient encore que peu d'expérience dans la préparation des ruchettes pour une station de fécondation (candi, population, etc.). Le matériel d'élevage provenait de différentes lignées du rucher d'essai de la station de Liebefeld à Plagne (01 - P/P 35 X B 20/Gb - 10). Cette race améliorera certainement le rendement des ruches des apiculteurs intéressés, mais seules une persévérance accrue et une sélection très poussée et contrôlée peuvent assurer un bon avenir à nos ruchers. Il ne faut pas chercher à améliorer notre apiculture par des importations de reines, mais au contraire par la sélection des souches de notre race qui ont fait leurs preuves et sont sous contrôle constant et sérieux. »

Les moniteurs du canton de Fribourg nous écrivent (M. Macherel) : « Nous sommes pleinement satisfaits de ces abeilles pour leur douceur, leur développement rapide au printemps, leur ardeur au travail et leur comportement en général. »

Dans beaucoup d'autres rapports on peut lire la satisfaction ou même l'enthousiasme qui règne partout où on collabore pour

cette question de sélection. Le rapport d'activité serait incomplet si nous ne parlions pas de la station de fécondation de Bonatchesse que les Valaisans ont généreusement mise à la disposition des moniteurs de la commission d'élevage de la SAR. Le chef de cette station (M. Besse) nous écrit : « Plusieurs avalanches sont venues dévaster pendant l'hiver ce haut-lieu de notre apiculture. Le 31 mai il y avait 4 mètres de neige recouvrant des mélèzes déracinés. Donc nous n'avons pu ouvrir la station que le 27 juin, dans un emplacement nouveau, à l'accès difficile, avec plus d'un mois de retard sur l'année précédente. En tout 661 ruchettes furent montées et 532 reines fécondées, ce qui donne une réussite de 81 %. C'est très réjouissant si nous comparons à l'année 1969 avec 60 % et à l'année 1968 avec 49 % seulement. Naturellement le temps a aussi joué un grand rôle, une seule fois, le 15 juillet la neige vint étendre son doux mais froid duvet sur nos avettes. Une amélioration sensible a été constatée à la préparation des ruchettes. Je tiens à remercier et féliciter les moniteurs pour leur compréhension et leur gentillesse ce qui a facilité ma tâche. »

Les autres stations aussi ont connu une vive activité qui mériterait d'être citée. Cela représente toujours un grand travail ; il faut préparer les ruches à mâles, les monter à la station, les surveiller et les soigner, planter des piquets, etc. Les frais aussi sont souvent considérables, pour louer le terrain, pour se déplacer, et tout ce travail, les moniteurs et les apiculteurs-éleveurs le font sans la moindre subvention ! C'est un fait qui mérite d'être souligné. N'est-ce pas une politique saine ? Si l'un ou l'autre des moniteurs peut vendre quelques reines ce n'est pas pour faire un bénéfice, mais juste pour diminuer les dépenses et pour rendre service aux collègues et (last but not least) pour propager nos souches sélectionnées pour le bien de l'apiculture en Suisse romande.

Voici les **résultats des stations de fécondation** de la C.E. de la SAR de 1970 :

	Eleveurs	Reines montées	Reines fécondées	Pourcentage
1. **Bonatchesse** (A)				
a) Valais	5	265	218	82,3
b) Vaud	6	280	223	79,7
c) Jura	5	116	91	78,4
	16	661	532	80,5
2. **Moléson** (A) (FR)	3	143	119	83,2
3. **Vermeilley** (A) (VD)	3	170	123	72,2

	Eleveurs	Reines montées	Reines fécondées	Pourcentage
4. **La Steiner** (B) (BE)	12	415	309	74,5
5. **L'Evi** (B) (FR)	7	177	162	91,5
6. **Solalex** (B) (VD)	1	62	51	82,3
7. **Mt-Tendre** (B) (VD)	1	44	30	68,2
8. **Tovassière** (B) (VS)	4	165	97	59,0
9. **Arbaz** (B) (VS)	12	227	145	63,9
10. **Copi** (B) (FR)	2	80	68	85,0
11. **Bioley-Magnoux** (B) (VD)	1	60	50	83,3
Total	62	2204	1686	76,5

Nous sommes assez bien renseignés par le contrôle de pureté de race sur la valeur de ces stations. L'une ou l'autre pourrait encore être améliorée, surtout les stations « B » ; par un changement de toutes les reines des ruchers les plus proches avec des sœurs de la même lignée que les souches à mâles de la station respective, on pourrait obtenir leur reconnaissance comme station « A . Ce sera un des devoirs des plus importants des moniteurs pour la saison prochaine.

Nous remercions tous les moniteurs et les apiculteurs-éleveurs qui nous ont aidé par leur précieux travail et nous espérons voir augmenter le nombre des apiculteurs s'intéressant à la sélection et à l'élevage des reines.

Pour la commission d'élevage de la SAR

H. Schneider, Liebefeld *R. Bovey,* Romanel

XXIIIe CONGRÈS D'APIMONDIA A MOSCOU VOYAGE DU 24 AOÛT AU 7 SEPTEMBRE 1971 RUSSIE - FINLANDE

Les personnes désirant y participer sont priées de s'inscrire tout de suite et de verser Fr. 1000.— d'acompte avant le 15 mai à

Reisebüro Kuoni AG, 8021 Zurich, Postscheckkonto 80 - 5698, Postscheckamt Zurich. en mentionnant au dos du bulletin :

Apimondia Moscou.

Le coût du voyage est de Fr. 1605.— plus l'inscription au congrès de 25 US dollars par participant et de 16 US dollars pour les accompagnants, à verser au compte de banque N 70 102 304, **Moscou,** Neglinnaja ul, 12, au plus tard le 1er juin 1971.

R. Bovey.

COURS CENTRAL D'ÉLEVAGE DE REINES

Pour permettre à nos futurs élèves d'entreprendre de nombreux élevages, ce cours sera organisé en fin du mois de mai à Romanel. S'inscrire d'ici au 15 mai. Il est accessible aux membres des sections de la SAR qui n'organisent pas de tels cours.

Les moniteurs seront :
H. Schneider et *R. Bovey.*

CONCOURS D'ÉLEVAGE DE REINES

Délai d'inscription : 15 mai 1971. *R. Bovey*

Maladies des abeilles en mars 1971

Acariose

Canton/district	Localité	Cas
Bâle/Campagne		
Sissach	Rothenfluh	1
Grisons		
Heinzenberg	Cazis	1
	Rietberg/Almens	1
	Realta	1
Imboden	Domat-Ems	1
Lucerne		
Willisau	Hergiswil b/W.	1
St. Gall		
Gossau	Bernhardzell	1
Soleure		
Bucheggberg	Unterramsern	1
Dorneck	Rodersdorf	1
Olten	Schönenwerd	1
Zurich		
Bülach	Embrach	1
	Eglisau	1
Meilen	Küsnacht	1
Fribourg		
Broye	Murist	2
Neuchâtel		
Val-de-Ruz	Coffrane	1
Valais		
Monthey	En Nayaz, Vionnaz	1
Sion	Grimisuat	1
Vaud		
Aigle	La Servannaz, Bex	1
	En Plambuit, Lavey	1
Pays-d'Enhaut	L'Etivaz	1

Loque américaine

Canton/district	Localité	Cas
Argovie		
Zofingue	Uerkheim	1
Berne		
Nidau	Hermrigen	1
Obwald		
—	Stalden	1
Tessin		
Bellinzone	Lumino	1
Genève		
Rive gauche	Avussy	1
	Chancy	1
	Cologny	1
Valais		
Sierre	Randogne	1
Vaud		
Lavaux	Puidoux	1

Section apicole du Liebefeld.

AVIS IMPORTANT AUX APICULTEURS DU CANTON DE BERNE !

Les contributions des propriétaires d'animaux en faveur de la Caisse des épizooties pour l'année 1971 ont été perçues dans le canton de Berne entre le 19 et le 24 avril 1971. En vertu de l'article 41 de l'ordonnance cantonale de la législation fédérale sur les épizooties, les propriétaires de ruchers sont également astreints au paiement d'une contribution annuelle. Celle-ci s'élève à 40 centimes par colonie et a été encaissée durant la période précitée par les inspecteurs du bétail en même temps que les contributions pour les autres espèces d'animaux. Les apiculteurs qui n'ont pas encore payé leurs contributions pour l'année 1971 sont priés de s'en acquitter aussitôt auprès du Secrétariat communal de leur lieu de domicile. Les colonies d'abeilles pour lesquelles aucune cotisation n'est versée sont exclues de la Caisse des épizooties.

Berne, avril 1971.

DIRECTION DE L'AGRICULTURE
DU CANTON DE BERNE
Caisse des épizooties

RAPPORT DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR 1970

Prêts de livres

Septante-huit demandes de livres ont été faites en 1970.

Il a été prêté en 1970 :

	à 14 membres vaudois	103 volumes
	à 12 membres fribourgeois	41 volumes
	à 11 membres valaisans	40 volumes
	à 5 membres jurassiens	29 volumes
	à 3 membres neuchâtelois	10 volumes
	à 2 membres genevois	13 volumes
Total =	à 47 membres de la SAR	236 volumes

Au 5 novembre (début du déménagement) 63 volumes étaient en circulation. La diminution des lecteurs et du nombre des volumes prêtés provient du fait que la bibliothèque était bloquée pendant les mois de novembre et décembre, soit les deux mois de l'année pendant lesquels la bibliothèque était tout particulièrement utilisée.

Acquisitions

M. Daniel Félix, président de la Fédération vaudoise, a fait don à la bibliothèque des ouvrages suivants : « Un Rucher naît. 40

Leçons d'Apiculture », Alphandéry ; « Cours complet d'Apiculture », Layens et Bonnier ; « L'Abeille et son Travail », Brisset (et a.) ; « Vie et Mœurs des Abeilles », Von Frisch ; « L'Apiculture intensive », Perret-Maisonneuve.

La bibliothèque s'est en outre enrichie des publications qui nous sont envoyées en échange avec notre organe « Journal suisse d'Apiculture », soit « Schweizerische Bienenzeitung », « L'Ape » ; rivista Svizzera di apicoltura « STA », « La Gazette apicole », « Revue française d'Apiculture », « L'Abeille de France », « Abeilles et Fleurs », « La Belgique apicole », « L'Apicoltore d'Italia ».

Le catalogue de la bibliothèque peut s'obtenir auprès du bibliothécaire au prix de Fr. 3.20 payable par versement au compte de chèques postaux 10 - 1480 au moyen du formulaire qui est joint au catalogue lors de l'envoi.

Jos. Dietrich, bibliothécaire.

N. B. Les membres de nos sections qui ont l'intention de recevoir des livres en prêt sont priés de s'adresser au nouveau bibliothécaire : M. Georges Fragnières, Institut agricole de Grangeneuve, 1725 Posieux.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

POUR MAI 1971

Samedi-Saint, 10 avril, à 18 heures, le train de la ligne du Simplon emportait de nombreux voyageurs détendus et ravis de passer leurs fêtes pascales sur la Riviera ou au Vieux-Pays. Une personne avertie aurait toutefois remarqué dans ce train deux hommes pensifs, indifférents au magnifique panorama qui défilait sous leurs yeux. Ni le lac calme où se reflétait un superbe coucher de soleil, ni les éclatantes floraisons de forsythias, ni l'impressionnante silhouette des Dents-du-Midi ne pouvaient les arracher à leurs réflexions. Ces deux messieurs sérieux revenaient de Lausanne, où ils avaient participé à l'assemblée du comité SAR. Et maintenant, ils rentraient chez eux chargés de nouvelles fonctions qui, disons-le, leur furent attribuées avec tout l'empressement qu'on met à charger les autres d'un travail qu'on veut s'éviter. Si le nouveau responsable des « Conseils aux débutants » descendait